



MÉCANICIEN – GARAGISTE

Principaux risques et recommandations du Service de Santé au Travail

Principaux dangers :

- Les gaz d'échappement des moteurs à essence et diesel.
- Les solvants et les carburants.
- Les huiles et les graisses.
- Les acides de batteries.
- Les poussières de freins, l'amiante et autres fibres de remplacement.
- Le bruit.
- Le soudage.
- Les risques électriques.
- Les risques explosion-incendie.
- La manutention.
- Les postures.
- Les chutes.
- Les gestes répétitifs.



Risques pour la santé :

Maux de tête, vertiges, pertes de connaissance.

Irritation des yeux, de la gorge et des poumons (gaz d'échappement).

Irritations, crevasses et allergies cutanées.

Atteinte du sang et du système nerveux (sensation d'ébriété, altération des facultés mentales).

Boutons d'huile, Cancers de la peau.

Cancer du poumon pouvant survenir longtemps après une exposition même minime à l'amiante, ce risque ne peut être écarté avec les autres fibres.

Douleurs vertébrales.

Lésions du genou (hygroma du genou lors du travail prolongé à genoux).

Troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs.

Surdit  professionnelle en cas d'exposition sup rieure   80dBA (niveau de bruit g nant la conversation).



Accidents du travail :

Accidents très graves liés à la présence de nombreux produits inflammables, sources de chaleur et étincelles.

Brûlures chimiques.

Electrisation.

Electrocution.

Chutes sur le sol encombré.

Accidents de manutention.



Maladies professionnelles :

- MP64 : Oxyde de carbone
- MP4 : Benzène
- MP4 bis : Benzène et dérivés
- MP12 : Dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques
- MP84 : Solvants organiques liquides
- MP36 : Huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
- MP30 : Poussière d'amiante
- MP42 : Bruit
- MP97 : Affection chronique du rachis lombaire
- MP79 : Lésion chronique du ménisque
- MP57 : Affection péri-articulaire



Prévention technique collective :

- ⦿ Assurer une bonne ventilation des locaux de travail.
- ⦿ Mettre en place des flexibles mobiles d'aspiration des gaz d'échappement.
- ⦿ Mettre en place des fontaines de dégraissage et veiller à leur bonne utilisation (couvre- aspiration).
- ⦿ Interdire le lavage des mains avec les solvants et les carburants.
- ⦿ Avoir des vestiaires et installations sanitaires chauffés, nettoyés avec savon d'atelier adapté et crème protectrice.
- ⦿ Proscrire la soufflette pour les garnitures de freins.
- ⦿ Avoir des postes à soudeuse munis de dispositifs d'aspiration.
- ⦿ Veiller à l'entretien des installations électriques et à la bonne utilisation du matériel électrique portatif.
- ⦿ Veiller au maintien de l'ordre et de la propreté dans l'atelier.
- ⦿ Avoir du matériel d'aide à la manutention.
- ⦿ Veiller au stockage correct des produits, au bon entretien des extincteurs et à leur accessibilité.



Prévention individuelle:

Gants adaptés pour les opérations de dégraissage (gants nitrile).

Vêtements de travail propres et en nombre suffisant.

Gants et des lunettes de protection.

Douche et fontaine oculaire
en cas de projection.

Masque de classe P3 : pour toute intervention
sur du matériel de friction et lors de la
dépose des roues des véhicules.

Protections auditives
(bouchons d'oreilles ou casque).

Masques de soudage.

Protections de genoux.



Formation, sensibilisation :

Premiers secours N° Tel. d'urgence - faire le : **112**.

Hygiène rigoureuse des salariés au travail (lavage des mains avec savon adapté).

Ventilation et propreté des locaux.

Stockage des produits.

Ne pas boire, fumer, manger sur les lieux de travail.



Les Mécaniciens peuvent être classés en Surveillance Médicale Renforcée du fait du décret risque chimique du 23.12.2003 n° 2003 – 1254 et de l'arrêté du 11.07.1977.

N'hésitez pas à contacter votre Médecin du Travail



Le Médecin du Travail est le conseiller du chef d'entreprise, des salariés, des représentants du personnel, des services sociaux.



www.smti82.fr

80, avenue Gambetta - 82 000 Montauban

Tél : 05.63.21.44.00 - Fax : 05.63.21.44.01 - Email : info@smti82.fr